



TARIFICATION DE LA CANTINE DE MARSSAC-SUR-TARN

Tarifs en application à compter du 1^{er} septembre 2026

Les tarifs de la cantine sont modulés en fonction du Quotient Familial (QF) établi par la CAF ou la MSA.

Le tableau des tarifications s'établit comme suit :

Tranche QF	Tarif repas commune	Tarif repas hors commune (+20%)
0 à 700€	2.70 €	3.24 €
701€ à 900€	3.00 €	3.60 €
901€ à 1 200€	3.30 €	3.96 €
1 201€ à 1 500€	3.60 €	4.32 €
A partir de 1 501€	3.90 €	4.68 €

Cette tarification a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 20 avril 2026.